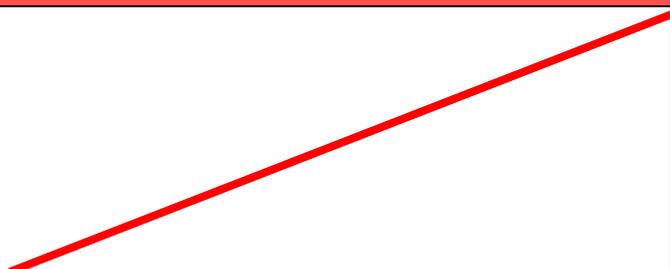


ETABLISSEMENT D'ACCUEIL	ENTREPRISE EXTERIEURE
Sas ALAIN OLLIER et SBTM OLLIER Za de Pirolles – BP5 43 590 BEAUZAC  Tel : 04 71 61 48 38 Fax : 04 71 61 41 35	

Signataire du document	Signataire du document
Nom : Mme Bayon Laure  Fonction : Animatrice Qualité  Signature :  LE 13/09/19	Nom :  Fonction :  Signature :

Activités de la structure d'accueil	Activités de l'entreprise extérieure
Transports de marchandises générales, alimentaires et industrielles NON DANGEREUSE  Stockage et logistique de marchandises générales, alimentaires et industrielles NON DANGEREUSE	

Nature de l'opération	Type de véhicule utilisé
Chargement <input type="checkbox"/>  Déchargement <input type="checkbox"/>  Autres (précisez) :	Véhicule articulé <input type="checkbox"/> Véhicule non-articulé <input type="checkbox"/> Camionnette <input type="checkbox"/>  Semi-remorque bâchée <input type="checkbox"/> Semi-remorque frigorifique <input type="checkbox"/> Semi-remorque fourgon <input type="checkbox"/>  Autres (précisez) :

Mise à disposition du matériel par l'entreprise d'accueil
<p><b>Aucune manutention n'est possible sans la présence ou l'autorisation d'un salarié de l'entreprise d'accueil.</b></p> <div style="display: flex; align-items: center;">  <p>De plus l'entreprise extérieure est autorisée à la <b>seule utilisation de transpalette manuel</b> mais l'utilisateur de cette dernière doit s'assurer du bon état général du matériel et du fonctionnement du système d'arrêt de sécurité.</p> </div>

### Mise à disposition du matériel par l'entreprise extérieure (transporteur)

Les véhicules et les systèmes de levages doivent être en état de fonctionnement conformément aux réglementations en vigueur, les contrôles règlementaires doivent également être faits selon les fréquences définies.

L'intérieur des caisses de transports (bâchées, fourgons, frigos, citerne) doit être balayé et/ou lavé selon le type de véhicule et la nature des produits transportés, sans odeur.

### Mise à disposition du matériel par l'entreprise extérieure

Selon l'activité de l'entreprise extérieure, le matériel utilisé doit être conforme aux obligations réglementaires de l'activité en question.

### Consignes générales



- ✓ A l'arrivée, stoppez son véhicule sans gêner la circulation (voies publiques aux abords de la société)
- ✓ Pour les personnes extérieures à l'entreprise le gilet fluorescent est obligatoire
- ✓ Se présenter à l'accueil de la société (une personne vous indiquera le bâtiment et vous annoncera)
- ✓ Selon le bâtiment vous devez sonner pour vous annoncer
- ✓ Demander le numéro quai avant la mise à quai.
- ✓ Véhicule plombé : le retrait ou la pose doit être fait par une personne de la société d'accueil, véhicule immobile en présence du conducteur.
- ✓ **L'accès au quai est interdit sans la présence ou l'autorisation d'un salarié de l'entreprise d'accueil**
- ✓ L'accès au sanitaire et à la machine à café est libre dans la zone conducteurs. Il est demandé de respecter ce lieu et d'utiliser ces services correctement.
- ✓ Le départ ne se fait que sur remise définitive des papiers et ordre du cariste.
- ✓ Ne pas sauter du quai pour gagner du temps.

### Consignes de circulation



- Respecter la limitation de 10 Km/h sur l'ensemble du site
- Respecter les sens de circulation (voir plans en annexe)
- Respecter la signalisation et marquage au sol



Attention certaines zones sont partagées avec des piétons, la plus grande vigilance est demandée pendant les manœuvres des véhicules.

### Consignes de mise à quai

- ✓ Assurez-vous que la zone de manœuvre est libre
- ✓ Signalez votre présence aux piétons (feux de détresse, alarme de recul, etc.)
- ✓ **Ne laissez jamais une personne vous guider à l'arrière du véhicule** (toujours latéralement)
- ✓ Lorsque vous descendez de votre véhicule attention aux autres véhicules
- ✓ Une fois la mise à quai terminée, coupez le moteur
- ✓ S'assurer que le véhicule à quai est bien immobile

### Consignes de sécurité et de sureté



Pour votre sureté, celle des véhicules et des marchandises la société a installé des caméras de vidéo protection



Interdiction d'introduire et de consommer de l'alcool et/ou des stupéfiants sur le site.



Interdiction de boire, manger et fumer dans les bâtiments en dehors des zones prévues à cet effet. Respecter les zones fumeurs



Interdiction d'effectuer des transactions commerciales sur le site



Effectuer le tri sélectif selon les affichages en vigueur



L'accès au site et aux entrepôts est interdit à toute personne non autorisée et non annoncée au préalable à l'accueil  
Les accompagnants doivent également être annoncés et sont sous la stricte responsabilité de l'intervenant



Pour les personnes extérieures à l'entreprise le gilet fluorescent est obligatoire



Les animaux ne sont pas admis à l'intérieur des bâtiments et sont sous la stricte responsabilité de l'intervenant



En cas de manutention, le porte des chaussures de sécurité sont obligatoires

### Annexes

- ✓ En cas d'accidents
- ✓ Consignes générales incendies
- ✓ Plans

Démarche à suivre en cas d'accidents du travail :

- Contacter les **POMPIERS** ou le **SAMU43** :

\* **POMPIERS : 18 ou (0)18 (n° interne)**

\* **SAMU 43 : 15 ou (0)15 (n° interne)**

Expliquer au médecin les circonstances de l'accident et les blessures.

Attendre la décision du médecin pour déplacer ou non la personne.

Il est interdit de déplacer la personne blessée **SANS** l'accord du médecin.

- Avertir la direction

Standard 04 71 61 48 38

Ou **David Béal 06 85 41 30 44**

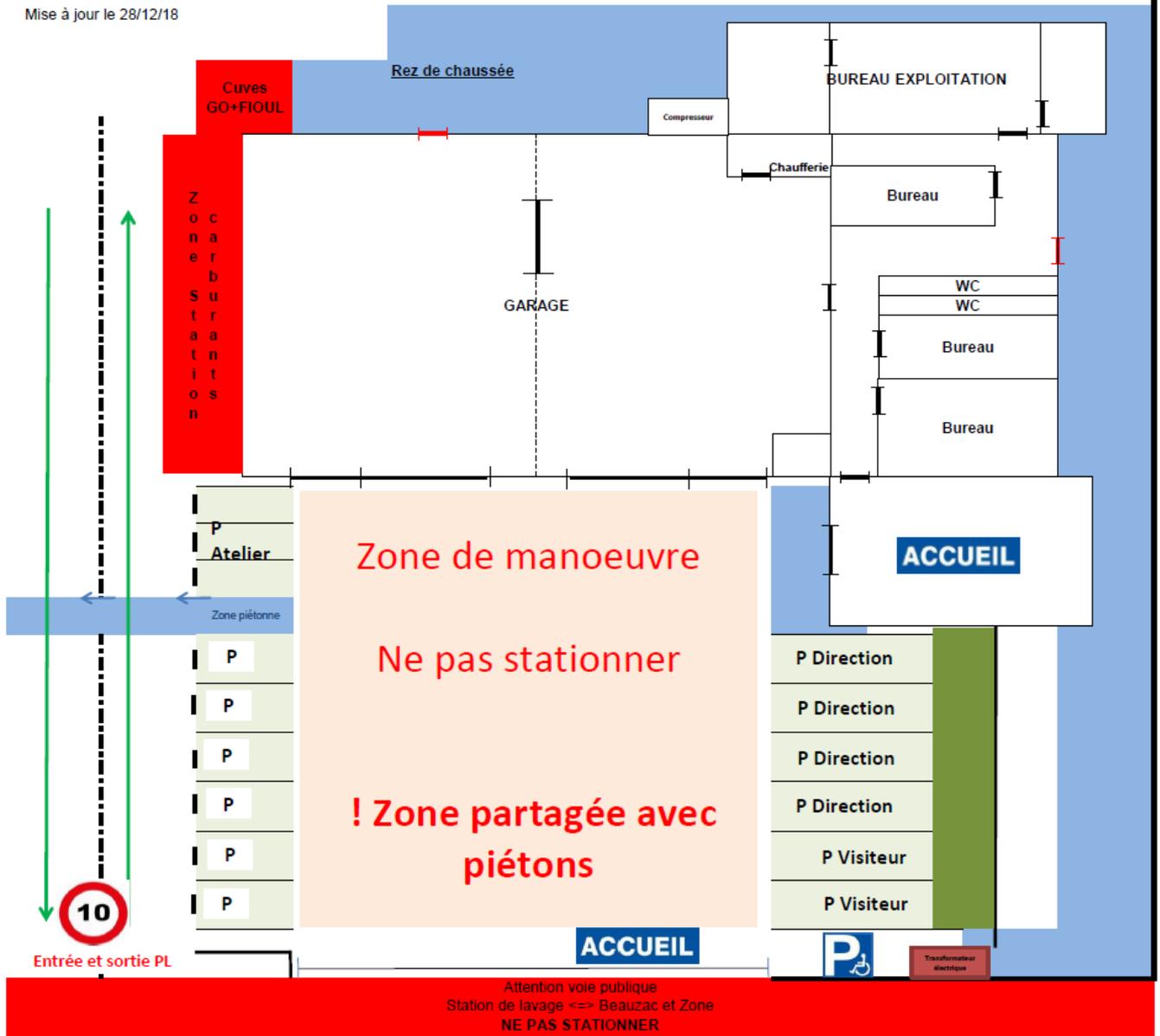
Ou **Nadine Ollier 06 85 41 28 84**

Ou **Séverine Ollier 06 75 51 81 23**

		<b>CONSIGNES GENERALES INCENDIES</b>	<b>RSSM-D-14 IND00</b>
CENTRE DE SECOURS:		SAPEURS POMPIERS .	<b>18</b>  <b>018 N° interne</b>
<b>PREVENTION</b>			
	NE FUMEZ PAS DANS LES LOCAUX		
	N'ENCOMBREZ PAS LES MOYENS DE SECOURS		
	LAISSEZ LES ISSUES DE SECOURS LIBRES D'ACCES		
<b>INCENDIE</b>			
★	DES LA DECOUVERTE DU FEU, GARDEZ VOTRE CALME		
★	PREVENEZ LE RESPONSABLE QUI ALERTE LES POMPIERS		
★	ATTAQUEZ LE FEU AVEC DES EXTINCTEURS SANS PRENDRE DE RISQUE		
★	DANS LA CHALEUR ET LA FUMEE, BAISSER VOUS, L'AIR FRAIS EST PRES DU SOL		
<b>EVACUATION</b>			
★	GARDEZ VOTRE SANG FROID		
★	QUITTEZ L'ENDROIT OU VOUS VOUS TROUVEZ SANS PRECIPITATION		
★	SUIVEZ LES INDICATIONS D'EVACUATION		
★	NE REVENEZ PAS EN ARRIERE		

PLAN D'ENSEMBLE BUREAUX et ATELIER -

Mise à jour le 28/12/18



PLAN D'ENSEMBLE BATIMENT STOCKAGE - QUAI - PARKING

Beauzac <=> Attention voie publique => Station lavage voiture

Mise a jour le 28/12/18



**Plan d'ensemble surface chambre froide**

